

Accident de travail(pension)

Par steve f, le 24/06/2014 à 11:28

bonjour,

je suis gardien d école donc de la fonction public et titulaire j ai fait une chute d une echelle sur le lieu de mon travail en fevrier 2012.

jai fait tout mes papiers normal d accident de travail on m a opéré du ligament croisé postérieur du genou après de la rééducation 6 mois plutard on m a réopéré du meme genou pour une vis qui c est casser encore de la rééducation mais entre temps suis toujours en accident de travail 1 ans plus tard je me pleignait toujours d une douleur dans ce meme genou après de nombreuse examen mon chirurgiens ne comprenait plus il me dit que son opération est bien faite et il decide de m envoyer voir un specialiste du genou a la clinique des sports et la il decouvre que jai un autre ligament cette fois si croisé anterrieur de distendue grave et la je me suis fais opéré le 04 06 2014 je voudrais savoir si je pouvais ou le droit d avoir une petite pension et si mon employeur ne va pas me changer de poste quels sont mes droits merci de vtre compréhension cordialement

Par P.M., le 24/06/2014 à 12:38

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...